

ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

2015 -2016

Les violences dues aux indépendantistes en Algérie après le 19 mars 1962

Chef d'escadron Benoît Bertin

Sous la direction du

Colonel Thierry Noulens

Professeur à l'École de guerre

Chef du département sciences humaines et sociales de la
guerre

Résumé/summarization :

La guerre d'Algérie qui a fait à peu près 330 000 morts, dont 30 000 Européens, a mis fin à une présence française vieille de 132 ans. Une partie de ces morts est survenue bien après le 19 mars 1962, date qui devait marquer le début du cessez le feu. Cette situation, anormale par définition, a modelé les premières années de l'Algérie indépendante, et a marqué son histoire d'un tabou, encore difficile à briser aujourd'hui. Certes, les premières victimes de la guerre d'Algérie furent les Algériens musulmans, du fait des soldats français puis de l'OAS. Mais ils furent également les victimes de luttes internes et du désir de vengeance des indépendantistes, rejoints en cela par les Européens d'Algérie. L'étude de l'histoire doit exclure tout manichéisme, et il n'existe aucun conflit où les torts ne sont pas partagés.

Les violences perpétrées par le parti indépendantiste ne peuvent se comprendre que si l'on considère le contexte dans lequel elles se sont déroulées. L'immobilisme de l'Etat français, soit qu'il fut délibéré, soit qu'il fut le fruit d'un excès de confiance dans les nouvelles autorités algériennes, et les rivalités au sein du parti indépendantistes, dont les civils furent les victimes collatérales, ont certainement tenu un rôle capital dans l'ampleur des violences. En dépit des apparences ces violences ne furent pas aveugles, bien au contraire. C'est bien dans un objectif double d'épuration ethnique d'une part et d'épuration politique d'autre part que les membres des coteries indépendantistes algériennes ont perpétré meurtres et enlèvements, attentats et exécutions

The war in Algeria, in which 330 000 people died, put an end to a 132 year French presence in the country. Part of these casualties occurred after the 19th of March 1962, date which was supposed to start the cease fire. This abnormal situation shaped the first years of the independent Algeria, and still represents a genuine taboo. The first victims of this conflict were the Algerian Muslim themselves, either because of the French military or the OAS. But they (so as the Europeans) also were victims of inner fights, and of the lust for vengeance of the independence party. Studying history must be fully objective, there's no war easy to understand.

To understand these violences, one must understand the very context in which these happened. French state's role and inner rivalry into the independence party definitely had a role in this violence's width. Despite one could think, this violence was everything but blind. It's aiming at a bi fold target of ethnic and politic cleansing that the members of Algerian independentist movements perpetrated murders, kidnappings, bombings and executions.

Sommaire

I.	Contexte des violences.....	6
1.	Position de l'Etat français	6
2.	Lutttes internes aux indépendantistes.....	7
3.	Violences révolutionnaires et violence d'Etat.....	9
II.	Epuration politique.....	11
1.	Contexte de l'épuration	11
2.	L'épuration des partisans musulmans de l'Algérie française et des troupes supplétives.	13
3.	Les meurtres d'innocents.	14
III.	Epuration ethnique	16
1.	Contexte de l'épuration	16
2.	Les enlèvements	17
3.	Les meurtres et attentats ciblés.....	18

« A Dier es-Sadda, ils ont mitraillé un groupe d'enfants qui jouaient dans la cour [...] Tous les jours six ou huit noms paraissent dans le journal sous le titre « recherches » [...] nous n'aurons pas de peine à choisir un pied-noir inconnu pour le mausolée de l'Algérie perdue. »¹ Ainsi s'exprimait dès 1962 Francine Desseigne dans son *Journal d'une mère de famille Pied-noir* abordant l'un des drames les moins fouillés de notre histoire récente, les violences imputables aux mouvements indépendantistes algériens survenues après le 19 mars 1962, date de la signature des accords d'Evian sensés mettre un terme à la guerre d'Algérie. Cette guerre, alors qualifiée d'évènements, aura duré 8 ans. Ces violences, si elles sont une réalité qu'aujourd'hui personne ne nie, restent un des facteurs majeurs du ressentiment des descendants de victimes, à savoir les populations pieds-noirs, israélites séfarades, et musulmanes favorables à l'Algérie française. La méfiance, voire le mépris, avec lesquels les populations rapatriées ont été traitées à partir de 1962 plonge ses racines dans la doxa anticolonialiste portée par une part de la classe politique française, bien au-delà du traditionnel clivage gauche-droite, et a eu pour conséquence un aveuglement quant aux drames vécus avant la fin de l'année 1962. Aujourd'hui encore les plaies ne sont pas cicatrisées, et lorsqu'en 2007, le mémorial des disparus en Algérie a été inauguré à Perpignan, il a été la cible de l'opposition de nombreuses associations.

Pour autant, ces violences ont été une réalité, et les descendants des familles pied-noir, séfarades ou harkis peuvent encore aujourd'hui en témoigner. En 2016 il est temps d'aborder de manière dépassionnée cette période afin de tâcher de déterminer les raisons de ces violences, d'autant plus incompréhensibles que le cessez le feu du 19 mars était tacitement porteur de la promesse de l'indépendance à venir pour l'Algérie. Qu'est-ce qui a justifié que les mouvements indépendantistes algériens décident de terroriser par le meurtre et l'enlèvement les populations européennes et les musulmans fidèles à la République française? Pourquoi, alors que les buts de guerre étaient virtuellement atteints, les djounouds ont décidé de s'acharner sur les opposants d'hier dans une sanglante transe, sorte de chant de cygne de l'horreur dans une guerre qui avaient déjà fait 330 000 morts ?

Le sujet de ce travail sera donc relatif aux violences en Algérie en 1962 après la signature du cessez le feu du 19 mars. Par violences le rédacteur entend ici, toute action terroriste susceptible d'instaurer la terreur, c'est-à-dire attentats, meurtres individuels et massacres de masse. Délibérément le rédacteur se limitera aux violences causées par le Front de Libération

¹ Desseigne F, *Journal d'une mère de famille pied-noir*, Paris, L'esprit nouveau, 1962

Nationale et autres mouvements algériens musulmans favorables à l'indépendance. De fait, ce document ne portera pas sur les violences imputables à l'Organisation Armée Secrète ou à tout autre mouvement favorable au maintien de l'Algérie dans le giron français. En effet, l'on peut estimer qu'à la signature du cessez le feu, les indépendantistes sont en bonne voie d'obtenir gain de cause, l'indépendance n'étant plus à cette époque qu'une question de temps. En revanche les combats des partisans de l'Algérie française s'inscrivent dans l'opposition au processus en cours, et de ce fait, sans juger du bienfondé ou de la légitimité de ces actions, apparaissent comme plus compréhensibles.

Est-il opportun aujourd'hui de se demander si ces horreurs répondaient à une double logique d'épuration ethnique d'une part et d'épuration politique d'autre part ? Le seul désir de se réaliser totalement dans la fin de la guerre, et celui d'établir les fondations de l'Algérie nouvelle, libérée des scories que représentaient aux yeux du Front de Libération Nationale, les populations européennes, et les musulmans non-indépendantistes peuvent-ils expliquer ce déchaînement meurtrier ? Par épuration politique est ici entendue l'élimination des opposants musulmans à l'indépendance de l'Algérie, ainsi que celle de tous les musulmans pouvant être accusés d'avoir soutenu la lutte contre le Front de Libération Nationale. Par épuration ethnique est entendue la suppression du territoire algérien des populations de souche européenne ou israélite.

Ce sujet a majoritairement été traité de deux façons distinctes, soit par les partisans de l'Algérie française de façon passionnée, soit par le silence par les défenseurs de l'Algérie indépendante. L'objectif de ce travail est de déterminer les causes objectives de ces violences.

Pour ce faire, il conviendra tout d'abord de déterminer le contexte de ces violences, au-delà de la simple signature du cessez-le-feu, avant de chercher à savoir si ces dernières sont facteurs d'un désir d'épuration politique d'une part, et enfin d'un désir d'épuration ethnique d'autre part.

I. Contexte des violences

1. Position de l'Etat français

Les évènements et faits ici évoqués, eurent lieu en partie alors que l'Etat français était encore massivement représenté en Algérie, via les armées d'une part, mais également par toutes les instances de la République dévolues à la représentation de l'Etat dans les départements français. La guerre n'avait pour le moment rien changé à cet état de fait. Toutes les violences survenues à compter du cessez-le-feu se produisirent donc sous les yeux des autorités et des administrations de la République. Dans ce contexte, l'ampleur des évènements survenus apparaît comme difficilement compréhensible pour l'observateur actuel.

Le général de Gaulle, président de la République depuis 1958, a été l'artisan principal du cessez-le-feu, avec l'idée bien établie de faire accéder l'Algérie à l'indépendance. Pour autant, il fut pleinement conscient des risques que cachait ce changement de situation, et avait confié à son ministre d'Etat chargé des affaires algériennes de veiller à ce que les inévitables manifestations d'euphorie musulmanes soient accueillies avec le plus grand calme et la plus grande mesure par les forces de l'ordre, de façon à ne pas envenimer une situation délicate. Afin de parer à toute éventualité, le Premier ministre Michel Debré avait transmis au préfet les instructions suivantes : « *En cas de violation du cessez-le-feu, si des éléments regroupés de l'ALN se livraient à des opérations de pillage, saccage, destruction, harcèlement et embuscade sur nos forces et nos installations ou sur les biens publics ou privés, nos forces ne devront riposter que pour assurer leur propre défense. Toute autre action ne pourra être engagée que sur réquisition par l'autorité civile. La défense des biens privés et publics incombe aux forces de maintien de l'ordre* » On ne peut être plus clair. Dans les faits la défense d'éventuelles victimes de toutes aussi éventuelles exactions relevait de la responsabilité de la commission mixte de cessez-le-feu. Cette commission créée par les accords d'Evian, représentait les deux partis, et était en charge de faire appliquer le cessez-le-feu en lui-même. Son efficacité fut relative à la bonne volonté des partis concernés. Peu de temps après la signature des accords d'Evian, l'ALN puis le FLN les contestèrent, sans pour autant que l'on revienne au *statu quo ante*. L'intérêt de la France cessa de se confondre avec celui des Pied-Noir, selon le général de Gaulle, et à plus forte raison avec celui des musulmans fidèles à l'Algérie française...

Parmi les organes d'Etat présents en Algérie, l'armée a été particulièrement attaquée au motif de son inaction, ou de son incapacité à défendre les victimes des violences indépendantistes. L'armée, au-delà du putsch et des aventuriers ayant rejoint l'OAS a avant tout obéi aux ordres qu'elle recevait, tels que ceux exposés plus haut. Ceci explique d'ailleurs l'amertume d'une partie des officiers à l'idée de ne pas intervenir en faveur des Européens d'Algérie, mais aussi et surtout des harkis qui avaient combattu à leurs côtés. Il est à noter ici que la plupart de ces combattants ou supplétifs musulmans, appelés aujourd'hui harkis par facilité, appartenait de fait à des structures différentes, et que les militaires de carrière parmi eux étaient la minorité. Les accords d'Evian prévoyaient que ces Algériens seraient amnistiés, ainsi que les membres du FLN et de l'ALN, et qu'ils rejoindraient la communauté algérienne naissante de plein droit. L'objectif du gouvernement français était bien que ces musulmans restent en Algérie, c'est d'ailleurs tout le but du décret du 20 mars 1962 qui proposait aux harkis, en l'occurrence, l'intégration dans la nouvelle armée algérienne, des compensations financières pour un retour à la vie civile, ou la reconduction d'un contrat de 6 mois. Inutile ici de revenir sur la fameuse citation de général de Gaulle sur « *Colombey les deux mosquées* », l'objectif était de laisser les affaires algériennes aux Algériens, et d'empêcher un afflux de musulmans venant s'ajouter aux rapatriés européens.

C'est donc une volonté politique de transition entre les autorités françaises et les nouvelles autorités algériennes, via la commission mixte de cessez-le-feu, qui prévalait ici. Le but était de tourner la page de la problématique algérienne dans les plus bref délais, et de mettre fin, avec le minimum de contraintes, à une période qui n'avait que trop duré.

2. Luites internes aux indépendantistes

Comme 1789 fut suivi par 1793 en France, la fin de la guerre d'Algérie ouvrit la porte aux règlements de compte et aux luttes intestines pour le pouvoir au sein du parti indépendantiste algérien. Les différences de vues entre le FLN, sa branche armée l'ALN, et le gouvernement provisoire de l'Algérie (GPRA), lui-même émanation du FLN, avaient abouti à des violences au sein même des indépendantistes, dont les Européens et les musulmans fidèles à la France furent des victimes en tant que boucs émissaires et preuves de puissance.

C'est bien avec le GPRA que la France signa les accords d'Evian, celui-ci allant jusqu'à admettre le principe de non-représailles. Pour autant, cet état de fait était loin d'être accepté par tout l'appareil du parti, comme par une part de l'ALN encore présente sur le terrain, mais également par l'ALN « de l'extérieur » agissant depuis le Maroc et la Tunisie. A ce stade la haine des indépendantistes se concentrait principalement sur les musulmans fidèles à la France, et l'organisation territoriale de l'ALN en wilayas² facilitait la liberté d'action de ses membres, y compris dans la répression. Ainsi, plusieurs autorités de l'ALN avaient refusé de signer les accords des Rousses préalables aux accords d'Evian, et ne se sentaient donc pas engagés. Par ailleurs, l'application des accords d'Evian, notamment quant au traitement des ennemis d'hier, dépendait de la bonne volonté du FLN d'une part, et de sa capacité à contrôler ses troupes d'autre part. Au vu des faits, il est autorisé d'imaginer que le FLN escomptait agir à sa guise une fois l'indépendance acquise, et que de ce fait il avait intérêt à éviter que ne se méfient les harkis.

La course pour le pouvoir entre les diverses autorités du FLN comme de l'ALN incita les différents tenants à donner des gages de patriotisme, et de fidélité à la cause, c'est dans ce cadre que s'inscrivirent les violences subies par les harkis, soit que les autorités locales les perpétuèrent, soit qu'elles refusèrent de les empêcher de crainte d'être taxées de laxisme. A ce titre, il est à noter que lorsque le GPRA entra à Alger le 03 juillet, jour de la reconnaissance de l'indépendance par le général de Gaulle, le gouvernement était dirigé par Abderrahmane Farès, et non par Ahmed Ben Bella, qui choisit de s'installer à Tlemcen avec ses partisans et d'y installer un bureau politique pour gouverner l'Algérie. Les règlements de compte à grande échelle commencèrent à partir du 3 juillet, date de l'indépendance. La responsabilité du maintien de l'ordre était une responsabilité du gouvernement provisoire, celui-ci totalement dépassé par les événements, ne fut pas à même de contrôler l'action des wilayas, qui entendaient continuer le combat à leur manière. En effet les dissensions étaient grandes entre insurgés d'inspiration marxiste et « modérés » qui souhaitaient faire une place particulière à la culture musulmane dans la nouvelle Algérie, à la manière de Houari Boumediène. Les luttes intestines au sein de FLN éclatèrent donc au grand jour avec l'indépendance, et l'officialisation de la lutte pour le pouvoir, évoquée plus haut. Pratiquement, les leaders institutionnels rangés derrière le président Ben Khedda, s'opposaient aux leaders historiques représentés par Boumediène, lui-même soutenu opportunément par Ben Bella. Ce dernier pouvait compter sur l'appui des wilayas des Aurès, de Constantine-Nord, du Sahara, et

² Wilaya : division administrative à peu près équivalente au département français

d'Oran semant ainsi les germes d'une véritable guerre civile. Celle-ci prit toute son ampleur les 15 premiers jours de septembre 1962, déclenchant en plus des combats entre les deux partis, une nouvelle vague de violence au cœur d'Alger. Ces combats virent la victoire du camp de Boumediene.

Si les différences entre maquisards et politiciens au sein des organes indépendantistes étaient une réalité avant 1962, c'est avec l'indépendance qu'elles se révélèrent aux yeux des Algériens. Ajoutant de la violence à la violence, la transition politique post 19 mars, et surtout post 3 juillet fournit un contexte particulièrement propice aux violences et au déchaînement de haine que connut l'Algérie en 1962.

3. Violences révolutionnaires et violence d'Etat

Les violences causées par le parti de l'indépendance en 1962 se firent donc dans ce contexte particulièrement troublé, et tant l'autorité algérienne naissante, que des individus agissant en dissidence ou pour leur propre compte peuvent être estimés responsables.

Les premières violences qui marquèrent cette période peuvent être taxées de violences révolutionnaires, en tant que non coordonnées par le GPRA ou les autorités du FLN. Ainsi dès le 19 mars 1962, l'Oranie fut le théâtre de représailles comme à Saint Denis du Sig, et dès avril à Saïda où les cadres du commando *Georges*³ furent supprimés. Ces violences furent perpétrées par la wilaya V, dont les chefs n'étaient pas signataires des accords des Rousses. Au-delà des violences perpétrées par des structures organisées, nombreuses sont celles qui peuvent être mises au crédit d'actions isolées. Il y eut des vengeances spontanées, faites d'aigreur individuelles, ou d'une volonté de récupérer des biens européens ou israélites. Pour Guy Pervillé « *on peut estimer que beaucoup d'Algériens ont voulu à la fois se venger de la répression française antérieure et provoquer la fuite massive des Européens pour récupérer leurs biens comme un butin de guerre* »². Par ailleurs, à la manière des résistants de la 25^e heure coupable d'épuration sauvage en France en 1945, certains Algériens se firent un devoir de donner des gages de fidélité au nouveau régime en perpétrant des violences à l'encontre de leurs voisins d'hier. Par ailleurs, l'idée de certains groupes FLN dissidents de l'autorité centrale était de faire réagir l'armée française (avant le 1^{er} juillet), espérant des représailles

³ Commando de chasse constitué par le lieutenant Georges Grillot en 1959. Il était composé essentiellement d'anciens membres du FLN et de l'ALN ralliés à la France. Il fut dissous en avril 1962

facilitant la bascule de la population de côté du FLN. Cette stratégie de « *race contre race* », explique les attentats non ciblés. Cette violence aveugle fut également le fruit des représailles de FLN contre l'OAS, ces deux partis se livrant une guerre dans la guerre. En mai 1963, M. Robert adresse un rapport au vice-président du conseil d'Etat. Ce rapport fait état de violences commises en dehors du contrôle du GPRA, et perpétrées par des branches a priori dissidentes car agissant en dépit des consignes des organes d'Etat. Ainsi ce cas : « *Un conseiller général [...] arrêté le 1^{er} aout après avoir assumé les fonctions de maire jusqu'à cette date à la demande de l'ALN* » et « *enterré vivant le 07 aout, la tête dépassant et recouverte de miel* », qui agonisa pendant cinq heures, « *le visage mangé par les abeilles et les mouches* ». ⁴

La relative inaptitude du GPRA à contrôler ses hommes, que ces-derniers soient en dissidence ou non, et à faire respecter l'ordre public d'une manière générale ne doit pas faire oublier la part de responsabilité directe qu'il tint dans ces violences. Le premier acteur à évoquer ici est Abderrahmane Farès, premier président de l'exécutif provisoire, qui estimait des Harkis : « *Ils sont algériens, ils appartiennent à la patrie musulmane. Celle-ci les accueillera ou le jugera* » ⁵. Cette citation contredit les alinéas 3 à 5 du II/chapitre 2 des accords d'Evian, signé par le GPRA. Il était établi ici que les autorités algériennes se réservaient la possibilité de réprimer leurs opposants d'hier une fois l'indépendance acquise, et c'est ce qu'il fit. Par ailleurs, les chefs politiques algériens n'ont jamais fait état publiquement de ces violences, à l'exception de Si Bakhti qui interdit le 06 juin 1962 tout enlèvement dans la zone autonome d'Oran. Dans son ouvrage paru en 1980 « *Et Alger ne brûla pas* » ⁶, le chef de la zone autonome d'Alger Si Azzedine s'explique, mais 18 ans après : « *L'exode massif des pieds-noirs est aussi la conséquence des enlèvements perpétrés par des groupes de la zone autonome. Sans chercher à minimiser nos bavures, et encore moins ma responsabilité dans ces affaires, il convient de souligner que nous nous battons pied à pied et que ces enlèvements s'inscrivent dans le cadre de notre tactique générale de démantèlement des derniers bastions OAS [...] Je constate toutefois, avec une tristesse infinie, dans la région de Si Salah comme dans d'autres régions, des excès inadmissibles. L'affaire par exemple du directeur du Monoprix de Belcourt, arrêté un matin par un barrage, rue de Constantine (mai 1962) [...] La nouvelle se répand vite : l'exécutif provisoire et le préfet Vitalis Cros me demandent sa remise en liberté. Furieux contre Si Salah, je lui demande de libérer sans retard le Français.*

⁴ Rapport adressé en mai 1963 par M. Robert au vice-président du conseil d'Etat, cité par Guy Pervillé dans la revue *Histoire* d'avril 2002.

⁵ Faivre M, *les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, Paris, L'harmattan, 1995

⁶ Azzedine S, *Et Alger ne brûla pas*, Paris, éditions Stock, 1980

Quand le chef régional arrivera à son PC, le directeur du Monoprix aura, hélas ! Déjà était fusillé. »⁷ Si l'exécutif provisoire n'a qu'une responsabilité lointaine dans les actions individuelles, il ne peut être nié qu'il doit porter la responsabilité de l'excès de zèle de ses hommes pendant cette période.

Il y eut donc une double violence du côté indépendantiste en cette année 1962. La violence aveugle teintée de vengeance et de folie meurtrière, que l'on retrouve dans toute guerre civile où se déchaînent les plus bas instincts de l'homme, et une violence d'Etat visant à punir les traîtres, et à faire fuir les Européens.

II. Epuration politique

1. Contexte de l'épuration

Sous le vocable « harki », l'on regroupe aujourd'hui par commodité tous les Algériens musulmans ayant servi la France, voire ceux ayant pris position pour le maintien de l'Algérie dans le giron français. Dans les faits cette appellation regroupe arbitrairement tous les Algériens musulmans ayant portés les armes pour la France⁸. Ces personnes furent les premières victimes des violences perpétrées après le 19 mars 1962.

Comme évoqué plus haut, cette épuration politique naît d'une double problématique. D'une part un désir d'épuration pure et simple, orchestrée par les indépendantistes au fil de l'année 1962 et visant à punir les traîtres autant qu'à éviter toute tentative de subversion de la part des anciens supplétifs, et musulmans fidèles à la France, d'autre part d'une inévitable épuration sauvage dans un contexte anarchique, et exercée par des militants de la dernière heure en mal de reconnaissance, ou pour des motifs crapuleux. Cette épuration touche donc sans distinction les hommes ayant portés les armes contre les indépendantistes, comme les anciens potentats et leurs familles respectives. Les meurtres et enlèvements commencent très tôt après le cessez-le-feu, ainsi dès le 19 mars à Saint Denis du Sig, et perdurent toute l'année. Dans la wilaya 3,

⁷ Azzedine S, *Et Alger ne brûla pas*, Paris, éditions Stock, 1980

⁸ A savoir notamment les goumiers des groupes mobiles de police rurale (GMPR), puis des groupes mobiles de sécurité (GMS), les *mokhaznis* en charge de la protection des Sections Administratives Spécialisées, les *assas* des unités territoriales, les groupes d'autodéfense, et enfin les *harkis* contractuels embauchés localement, et ne disposant pas du statut militaire.

à compter du 27 juillet : « 750 personnes environ furent arrêtées et groupées dans trois centres d'interrogatoire »⁹

Initialement, l'intention première du GPRA était d'éviter toute action à l'encontre des anciens supplétifs. L'exécutif comptait en effet surveiller ces derniers afin qu'ils ne quittent pas l'Algérie, et qu'ils puissent ainsi être jugés le temps venu, dans une Algérie indépendante. « *Le jugement final des traîtres se déroulera dans une Algérie indépendante devant Dieu et devant le peuple* »¹⁰. Quoiqu'il en soit, il est aujourd'hui particulièrement ardu de définir le nombre de supplétifs effectivement disparus pendant ces événements, notamment parce qu'il est presque impossible de définir le nombre même de supplétifs ayant jamais servi la France au vu du nombre de statuts existants. Le nombre aujourd'hui reconnu varie entre 72 000 et 144 000 morts selon les sources. Par ailleurs, les victimes furent loin d'être exclusivement des combattants.

A cette action du FLN contre ceux identifiés comme traîtres, il faut ajouter l'inaction d'une partie des organes d'Etat français. Comme évoqué plus haut, la commission mixte de cessez-le-feu était responsable du respect de ce dernier, ainsi d'ailleurs que de la protection des acteurs algériens du conflit. L'on sait aujourd'hui que le général de Gaulle n'était pas persuadé de l'utilité des troupes supplétives, et surtout qu'il estimait qu'elles seraient un frein à une transition apaisée, et ce d'ailleurs malgré elles, et même en tant que catalyseur des haines des indépendantistes, et des regrets des défenseurs de l'Algérie française. Selon plusieurs officiers, la seule solution viable était le rapatriement de ces troupes, mais cette option était loin de faire l'unanimité chez les décideurs. En effet, dans un contexte d'affrontements violents entre indépendantistes, OAS, et services gouvernementaux, certains redoutaient la création de foyers subversifs via le rapatriement de harkis. Dans la séance du 28 juin 1963 à l'Assemblée nationale, Louis Joxe précisait : « *Les officiers qui veulent ramener leurs hommes font preuve d'un condamnable instinct de propriétaire, exercé sur des personnes dont ils violent la liberté de choix afin de constituer en France des groupements subversifs* »¹¹.

Dès lors plus rien ne se plaçait entre les harkis et leur funeste destin.

⁹ Rapport de mai 1963 de M. Robert, ancien sous-préfet d'Akbou au vice-président du conseil d'Etat.

¹⁰ Circulaire de la Wilaya 5 du 10 avril 1962, SHD 1 H 1788/2.

¹¹ Cité par Guy Pervillé dans la revue Histoire d'avril 2002.

2. L'épuration des partisans musulmans de l'Algérie française et des troupes supplétives.

Comme nous l'avons vu précédemment, les enlèvements de harkis, ainsi que certains meurtres apparurent très tôt après la signature des accords d'Evian. Ainsi, les événements de Saint Denis du Sig. Timidement les éléments les plus radicaux des partis indépendantistes commencèrent donc leurs exactions sur tout le territoire algérien, mais de manière relativement éparse.

Il faut admettre ici qu'au début de la période étudiée la présence encore volumineuse des troupes française sur le terrain a dû retenir d'agir les éléments de l'ALN. Il n'en demeurait pas moins que, si les autorités algériennes étaient effectivement initialement désireuses de gérer ses opposants de manière humaine, leurs mouvements étaient épiés, et que dans les faits ils demeuraient en permanence à la disposition des autorités locales. Cette fébrilité dans les représailles s'expliquait par le fait que malgré le cessez-le-feu, les indépendantistes manquaient encore de garanties assurant leur liberté d'action. Cette garantie fut acquise le 3 juillet 1962 avec la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie par la France. Cette date marque le début des règlements de compte violents et parfois aveugle à l'encontre de tous les Algériens favorables à l'Algérie française où ayant de près ou de loin collaboré avec l'occupant. Qu'ils portèrent les armes, ou qu'ils furent investis d'un tant soit peu d'autorités, ils rejoignaient les rangs des victimes expiatoires des indépendantistes.

En fonction du degré de commission des victimes avec les autorités françaises, le traitement qu'en firent FLN et ALN variait. Ainsi, et tout d'abord les Algériens favorables à la France furent internés dans des camps dédiés et employés aux divers travaux liés à la fin du conflit, tel que le déminage des zones frontalières par exemple. Ces internements expliquent une grande partie des disparitions abruptes qui survinrent pendant cette période et qui touchèrent musulmans comme Européens. Ces authentiques camps de concentration, qui font partie du paysage commun de tous les régimes révolutionnaires parvenus au pouvoir, tinrent beaucoup fonction de mouloirs pour une grande partie des internés. Les accusés les plus impliqués dans la collaboration avec « l'occupant » français étaient tout bonnement assassinés. Les militaires et autres porteurs d'armes ont déjà été évoqués, il faut ici y ajouter tous les dépositaires

locaux de l'autorité « coloniale », comme les caïds et les bachagas¹². Il faut noter que ces assassinats furent généralement accompagnés de tortures ayant pour but d'avilir et d'humilier les victimes. Ainsi lynchages et tortures publiques étaient courants, qu'ils furent spontanés ou dictés par des tribunaux populaires. Les victimes se voyaient régulièrement trancher nez, lèvres et oreilles, sans d'ailleurs être systématiquement tués, et bien sûr émasculés, ces tortures étant la marque de fabrique du FLN. Le témoignage du bachaga Boualam sur le sort réservé aux moghaznis est ici édifiant : « *On ne les fusilla ni ne les pendit : simplement des dizaines de fellagha les trainèrent par les pieds, par les mains, les frappant de coups de bâton, de couteau, de pierres. Ils moururent quelques jours après. Quant aux plus haïs d'entre eux, ils eurent droit à un traitement particulier : c'est ainsi que mon vieux sergent Chaieb, un ancien combattant d'Italie et de France, fut dévêtu complètement, ligoté et jeté vif dans un brasier (...) qu'un autre moghazni, à Bougainville, fut dépecé vivant et que des morceaux de sa chair palpitante furent jetés aux chiens, jusqu'à ce que l'hémorragie le délivra enfin.* »¹³

Toutes ces actions au-delà de la violence gratuite et perverse avaient pour but de frapper la population de stupeur, et en plus de punir les ennemis d'hier, de prévenir par la peur toute velléité de rébellion de la part des autres habitants du pays.

3. Les meurtres d'innocents

L'histoire a montré que les périodes d'après-guerre ne sont pas exemptes de périodes d'épurations et de meurtres en tous genres où s'entremêlent raisons politiques, raisons d'Etat, vengeance et violence aveugle. De fait, la période suivant le cessez le feu en Algérie ne fait pas exception à la règle, et en l'occurrence, les civils musulmans furent parmi les premières victimes de cette queue de comète des événements d'Algérie.

Certes, comme déjà évoqué plus haut, tous ceux pouvant être accusés de près ou de loin d'avoir collaboré avec les Français furent particulièrement ciblé par le FLN comme par les anonymes désireux de se racheter une conduite. La définition de ces collaborateurs, ne répondant qu'à bien peu de critères objectifs, a autorisé tous les abus. Ainsi, les anciens

¹² En Afrique du Nord un Caïd était un notable qui cumulait les fonctions administratives diverses et souvent celle de chef de tribu, le bachaga était quant à lui un héritage ottoman qualifiant un haut dignitaire de la hiérarchie administrative.

¹³ Boualam S, *Les Harkis au service de la France*, Paris, éditions France-Empire

combattants comme les familles de harkis ou d'autorités locales ont fait les frais de cette politique de répression, tout autant qu'une part de figurants tombant sous les balles du hasard. Là encore la vacuité du pouvoir indépendantiste pendant la période est la première à blâmer, et a fourni le cadre à ces meurtres et exactions diverses. Lynchage et tortures publiques furent réservés aux anciens combattants, comme aux élus et aux autorités locales déjà évoqués plus haut. Il est à noter que les anciens combattants ici évoqués étaient bien sûr les musulmans ayant pris part aux évènements aux côtés où dans l'armée française, mais également ceux ayant participé aux conflits précédents comme la guerre d'Indochine où les combats de la Libération.

Les familles des accusés, également, ne furent pas épargnées. Leur traitement par les nouvelles autorités, officielles ou de fait, varia de la mise à l'écart des communautés villageoise, au meurtre *stricto sensu*. La découverte du charnier de Khenchela, où l'on a pu décompter un millier de cadavres d'hommes, mais aussi de femmes et d'enfants, illustre bien la diversité des victimes de l'épuration politique, ici comprise comme une manœuvre d'envergure. « *On forçait des vétérans de l'armée à creuser leur propre tombe et à avaler leurs décorations avant d'être abattus. Ils étaient brûlés vifs, châtrés, trainés derrière des camions ou coupés en morceaux et leur chair jetée aux chiens. Beaucoup furent massacrés avec leurs familles, enfants en bas âge compris.* »¹⁴

Force est ici de constater que ces exactions survinrent au milieu de la population, et que le comportement de cette dernière varia certes de la participation, au mutisme, et que nombreux furent ceux protégés par le système tribal, clanique, voir ethnique (chez les Kabyles notamment).

¹⁴ Horne A, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, éditions Albin Michel, 2012

III. Epuration ethnique

1. Contexte de l'épuration

Dans le principe le cessez-le-feu n'imposait aucunement aux Européens et Séfarades de quitter le pays. Dans les faits, les nouvelles autorités algériennes avaient à cœur de faire partir les populations autres que musulmanes.

Ce fut tout le but de manœuvre d'authentique épuration ethnique menée par le FLN et l'ALN (ainsi que d'un certain nombre d'individus non-affiliés) à compter du 19 mars 1962. Le comportement des Européens variaient alors radicalement d'une personne à l'autre, et il est à noter qu'y compris certains pied-noir étaient favorables à l'indépendance du pays. Des « porteurs de valise » aidant le FLN lors des événements, aux communistes du parti communiste algérien (PCA), la diversité du paysage politique algérien d'alors ne permet pas d'avancer que c'est à cause de leur opposition au processus d'indépendance que les Européens d'Algérie ont été pris pour cible. Dans son ouvrage *Ni valise, ni cercueil*¹⁵ Pierre Daum expose le cas des communistes européens qui restèrent en Algérie après l'indépendance (en dépit de l'interdiction du PCA le 29 novembre 1962 par Ben Bella), tel Georges Acampora qui demeure encore célèbre aujourd'hui dans le pays. De fait ces exemples font figure d'exception, mais montre bien qu'il serait réducteur de circonscrire les Européens et Séfarades d'Algérie à un parti de soutien de l'OAS qui d'une certaine façon aurait mérité son sort.

Comme il a été déjà évoqué plus haut les motifs individuels qui ont pu conduire aux exactions contre les Européens sont nombreuses, mais c'est bien l'inanité du gouvernement provisoire qui a permis, au-delà même de son désir propre de faire quitter l'Algérie aux Européens, le déchaînement de violence consécutif au 19 mars 1962. Le gouvernement français quant à lui, fit le choix de se fier à la capacité d'action de la commission mixte. Dans les faits, et comme stipulé dans les accords d'Evian, c'était bien à elle d'assurer la sécurité des ressortissants non-musulmans. Malheureusement comme toute période troublée, les mois suivants le cessez-le-feu ne sont pas exempts de polémique, et celle autour du général Katz et de son action lors des massacres d'Oran le 5 juillet 1962 illustre bien cette tendance, sans ici entrer dans le débat il convient de rappeler ses mots : « *Non, je n'avais pas d'ordres de Paris à avoir [...] Le*

¹⁵ Daum P, *Ni valise ni cercueil*, Paris, éditions Actes Sud, 2012

maintien de l'ordre m'est retiré [...] Je ne pouvais intervenir que sur demande du préfet algérien »¹⁶. Il est en revanche inexact d'affirmer que les autorités françaises, et en particulier le général de Gaulle furent insensibles à ces événements, mais il fallait pour des motifs politiques, afficher la confiance en le processus de cessez-le-feu. Ainsi le général déclarera le 23 mai 1962 face à ses ministres et évoquant les attentats de Si Azzedine à Alger : « *Il appartient en fait à M Fares [président de l'exécutif provisoire franco-algérien] de faire en sorte que Si Azzedine cesse son action dans ce domaine et soit appréhendé.* »¹⁷

Enfin, il est à noter ici que toutes les violences n'entrent pas dans cette définition de l'épuration ethnique. Ainsi dans son ouvrage *Les Vampires à la fin de la guerre d'Algérie, mythe ou réalité*¹⁸, Grégor Matthias évoque le cas de ces Européens d'Algérie, et de ces militaires français, enlevés par le FLN, et retrouvés vidés de leurs sang, afin de permettre de transfuser les blessés indépendantistes. C'est plutôt ici d'approche utilitariste que d'épuration dont il faudrait parler, mais le fait que les cibles identifiées furent des Européens montre au moins le peu de cas que ces indépendantistes faisaient de ces populations.

2. Les enlèvements

Avant même que ne commencent les meurtres et massacres, les Européens d'Algérie furent les victimes d'enlèvement ciblés. Il serait ici vain de vouloir trancher le débat des effectifs européens effectivement enlevés, qu'ils soient militaires ou civils. Il n'en demeure pas moins que pour se donner une idée l'on peut se reposer sur les travaux de madame Colette Ducos-Ader, qui en 2010 établissait un fichier de 4 366 noms de personnes enlevées, que celles-ci aient été libérés par la suite ou pas.

Il a été estimé dans plusieurs études que ces enlèvements étaient explicables par la volonté du FLN d'atteindre l'OAS, dans les faits ces thèses sont peu recevables. Si les enlèvements ont tout d'abord eu lieu dans les régions d'Alger et d'Oran, cela est dû plus en raison du fait que ces lieux étaient les principaux foyers de peuplement européens. Effectivement, l'OAS y était particulièrement active, mais ses membres appartenant à une structure organisée et efficace étaient moins vulnérables que l'Européen moyen. S'en prenant à des civils innocents, le FLN

¹⁶ Entretien cité par Jean Monneret *La Tragédie dissimulée*, Paris, éditions Michalon, 2006

¹⁷ cité par Guy Pervillé dans la revue Histoire d'avril 2002.

¹⁸ Matthias G *Les Vampires à la fin de la guerre d'Algérie : Mythe ou réalité*, Paris, éditions Michalon, 2014

cherchait délibérément à instiller un sentiment de panique parmi les pied-noir, et ultimement à les forcer au départ.

Pour ce faire, dans un premier temps il n'était pas nécessaire de tuer, c'était bien plus l'effet psychologique de ces enlèvements arbitraires qui devait permettre d'atteindre l'objectif. Dans un article du magazine « *La Vie* »¹⁹, Pierre Denis témoignait de sa propre expérience : « *Je suis alors pourquoi ma mère ne voulait pas que je retourne à Alger : beaucoup de jeunes pieds-noirs étaient enlevés [...] Un voisin de mon âge, qui semblait menacé par une bande, avait été exfiltré d'Algérie par ses parents : ils l'avaient conduit à prendre un bateau sans bagages, pour ne pas éveiller de soupçons, en simulant une simple promenade.* » C'est bien à l'occasion de ces enlèvements consécutifs au 19 mars que l'exode des Européens commença. Par les enlèvements, dont les issues étaient différentes, le FLN parvint dans un premier temps à faire peser sur les Européens un sentiment permanent d'insécurité, et c'est bien ce sentiment rendant la vie « comme avant » impossible, qui força au départ.

De ce fait, l'épuration ethnique des premières semaines remplit ces objectifs, enclenchant la dynamique des départs, et autorisant par là même aux FLN et à l'Algérie indépendante de prendre possession des biens des déplacés.

3. Les meurtres et attentats ciblés

Si la politique d'enlèvement qui vient d'être abordée a été porteuse de fruits, le FLN et un certain nombre d'éléments indépendantistes moins encadrés ont mené très rapidement une politique concomitante de terreur par le sang. Dans les faits les attentats et assassinats ne sont que la continuation de ceux perpétrés durant le conflit en tant que tel.

En effet, il est permis ici d'évoquer la notion d'épuration ethnique tant le but de ces meurtres et attentats est bien d'accélérer le départ des Européens ainsi que des Séfarades (ces derniers étant installés en Algérie depuis le XV^{ème} siècle pour les plus récemment arrivés). Les attentats précédents s'inscrivaient dans une logique guerrière dont le but était de faire plier la volonté des Français en jouant sur les arrières. Le 19 mars 1962, l'indépendance est virtuellement acquise, il n'y a donc plus de volonté à faire plier, les exactions ne pouvaient se justifier que par un désir réfléchi de faire quitter l'Algérie aux populations non-musulmanes,

¹⁹ Daté du 28 juin 2012

ou par la haine. Certes là-encore le prétexte de la lutte contre l'OAS est régulièrement opposé, notamment pour expliquer les charniers, ainsi pour Si Azzedine : « *Un OAS exécuté, il faut de toute évidence l'enterrer. Dans une région où existent des terrains vagues, le problème est facile à résoudre : le condamné est enterré, décentement et discrètement [...] Je constate toutefois, avec une tristesse infinie, dans la région de Si Salah comme dans d'autres régions, des excès inadmissibles.* »²⁰ Dès lors, il est permis d'imaginer le pire, lorsque un cacique du FLN admet qu'il y a pu avoir « *des excès inadmissibles* ».

Ces excès inadmissibles eurent lieu en bien des points du pays, mais l'exemple des massacres du 5 juillet 1962 en est une horrible illustration. Ces massacres d'Européens, mais aussi de musulmans considérés comme favorables à la France, firent suite à une manifestation, normalement d'allégresse, pour marquer le jour de la proclamation de l'indépendance. S'il est aujourd'hui difficile de définir qui fut à l'initiative de ces massacres, les témoins d'alors rapportent y avoir vu participé des membres de l'ALN, des ATO²¹, ainsi que des anonymes. Ce déchaînement meurtrier et aveugle concerna tout le centre-ville d'Oran, multipliant ouvertures du feu arbitraire dans les lieux publics, assassinat dans les habitations et scènes de lynchage. Le bilan aujourd'hui avancé est de 400 à 600 morts européens²². Sans tenir compte ici des différends entre indépendantistes déjà évoqués plus haut qui eurent un rôle marginal dans ces massacres, il est permis d'admettre ici que c'est possiblement pour accélérer le mouvement d'exode des Européens que ces massacres ont eu lieu. Au 5 juillet, Oran comptait encore 100 000 Européens.

Cet exemple d'Oran n'est bien sûr qu'une illustration, mais il faut ajouter à celle-ci tous les meurtres d'anonymes dans le djebel, les assassinats divers d'anciens patrons ou fermiers, les attentats en ville, et les victimes collatérales des combats entre OAS et FLN. Il n'y a pas de meurtres gratuits, et dans les conflits d'indépendance, les anciens colons (même si ce terme ne se prête pas exactement à la situation algérienne) firent les frais des déchaînements de violence des foules, ce fut le cas certes en Algérie, mais aussi au Congo belge, ou en Rhodésie pour prendre des exemples étrangers. En Algérie, alors que rien en théorie n'empêchait aux Européens de rester dans le pays, c'est bien un désir d'épuration ethnique qui fut à l'origine des meurtres. Il fallait faire partir les non-musulmans pour construire le pays sur de nouvelles bases, dans l'entre soi.

²⁰ Azzedine S, *Et Alger ne brûla pas*, Paris, éditions Stock, 1980

²¹ ATO, auxiliaires temporaires occasionnels, musulmans recrutés pour remplacer les policiers français.

²² Monneret J *Le difficile bilan des massacres du 5 juillet 1962* www.jean-monneret.com 15 janvier 2016

CONCLUSION

La guerre d'Algérie qui a fait à peu près 330 000 morts, dont 30 000 Européens, a mis fin à une présence française vieille de 132 ans. Une partie de ces morts est survenue bien après le 19 mars 1962, date qui devait marquer le début du cessez le feu. Cette situation, anormale par définition, a modelé les premières années de l'Algérie indépendante, et a marqué son histoire d'un tabou, encore difficile à briser aujourd'hui. Certes, les premières victimes de la guerre d'Algérie furent les Algériens musulmans, du fait des soldats français puis de l'OAS. Mais ils furent également les victimes de luttes internes et du désir de vengeance des indépendantistes, rejoints en cela par les Européens d'Algérie. L'étude de l'histoire doit exclure tout manichéisme, et il n'existe aucun conflit où les torts ne sont pas partagés.

Les violences perpétrées par le parti indépendantiste ne peuvent se comprendre que si l'on considère le contexte dans lequel elles se sont déroulées. L'immobilisme de l'Etat français, soit qu'il fut délibéré, soit qu'il fut le fruit d'un excès de confiance dans les nouvelles autorités algériennes, et les rivalités au sein du parti indépendantistes, dont les civils furent les victimes collatérales, ont certainement tenu un rôle capital dans l'ampleur des violences. En dépit des apparences ces violences ne furent pas aveugles, bien au contraire. C'est bien dans un objectif double d'épuration ethnique d'une part et d'épuration politique d'autre part que les membres des coteries indépendantistes algériennes ont perpétré meurtres et enlèvements, attentats et exécutions. L'épuration politique relève avant tout de la logique d'épuration de la population algérienne autant que d'un désir de vengeance à l'encontre des favorisés d'hier, ou supposés tels. D'une certaine manière ces actions ne sont pas sans rappeler ce que la France a connu à la Libération, même si ce fut dans un registre très différent, et avec une violence bien supérieure. Les meurtres aveugles relèvent de l'anecdote en France. C'est donc pour expurger la population algérienne et lui donner un aspect lisse et malléable propice à la construction d'un Etat nouveau, que les musulmans fidèles à la France furent presque systématiquement massacrés dans une horreur absolue. L'aspect pris par l'épuration ethnique est différent. Certes les meurtres et disparition sont en partie le fait d'un besoin de vengeance de la part des anciens colonisés vis-à-vis des anciens colons, et ce, quel que soit leur implication effective dans l'exploitation, ou la supposée exploitation, de l'Algérie. Rappelons ici que l'écrasante majorité des victimes européennes était d'extraction modeste. Dans les faits le but des mouvements indépendantistes était bien de faire quitter l'Algérie aux Européens mais également aux Séfarades. C'est donc par la terreur qu'ALN et FLN, ont décidé d'agir. Les attentats, les meurtres aveugles ou ciblés, les enlèvements, n'avaient d'autre but ultime que

d'installer un climat de terreur chez les populations non musulmanes, et ainsi leur imposer le départ, notamment pour ceux d'entre elles qui souhaitaient rester en Algérie après l'indépendance. C'est en instillant le désormais célèbre « *la valise ou le cercueil* » dans les esprits que les indépendantistes comptaient faire le vide, et par la même occasion récupérer les possessions des Européens. Par certains aspects, cette démarche est semblable à celle que l'on retrouve encore aujourd'hui sous d'autres cieux tels que certaines régions d'Afrique du Sud, ou plus encore au Zimbabwe.

L'Algérie est née dans le sang, et s'il est difficile aujourd'hui de remettre en cause l'aspiration à l'indépendance d'une partie de sa population, il peut être bon de rappeler que l'indépendance a été suivie par une période de guerre civile, qui d'une certaine façon dure encore.

Il est grand temps de rouvrir le dossier de la guerre d'Algérie avant de le refermer définitivement. Le rouvrir pour solder les comptes et établir de manière dépassionnée les torts des deux camps. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra donner un nouveau départ, sur de saines bases, aux relations franco-algériennes, toujours empoisonnée par ce lourd contentieux. Il y a aujourd'hui en France près de deux millions de personnes algériennes de nationalité ou d'origine, soit le double du nombre d'Européens en Algérie en 1962, pour une population certes 6 fois supérieure.

Bibliographie

- Courrière Y, *La guerre d'Algérie*, Paris, éditions Robert Laffont, 2005
- Duchemin J, *Histoire du FLN*, Alger, éditions Mimouni, 1964
- Tripier P, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, éditions France-Empire, 1972
- Horne A, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, éditions Albin Michel, 2012
- Jouhaud E, *O mon pays perdu*, Paris, éditions Fayard, 1969
- Boualam S, *Mon pays la France*, Paris, éditions France-Empire, 1962
- Boualam S, *Les Harkis au service de la France*, Paris, éditions France-Empire, 1962
- Dessaigne F, *Journal d'une mère de famille pied-noir*, Paris, éditions l'Esprit nouveau, 1962
- Daum P, *ni valise, ni cercueil*, Paris, éditions Actes Sud, 2012
- Matthias G, *Les vampires à la fin de la guerre d'Algérie, mythe ou réalité*, Paris, éditions Michalon, 2014
- Azzedine S, *Et Alger ne brûla pas*, Paris, éditions Stock, 1980
- Derradji AR, *A concise history of political violence in Algeria, 1954-2000: brothers in faith, enemies in arms, book 2*, Lewiston (NY), the Edwin Mellen press, 2000
- Evans M, *Algeria France's undeclared war*, Oxford, OUP, 2012